



MUNI NOUVELLES

Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément au règlement no 05-04, la prochaine session régulière du conseil se tiendra le lundi **1^{ER} novembre 2010** à 19 h 30.

FEUILLES MORTES – CUEILLETES SPÉCIALES

La municipalité offre à nouveau cette année un service de cueillette de feuilles mortes. Pour bénéficier de ce service, on doit utiliser des sacs de plastique oranges ou transparents de format 30 pouces par 48 pouces (76 cm X 120 cm) ou les sacs fournis gratuitement par le récupérateur. Les autres sacs ne seront pas cueillis. Les sacs doivent peser au maximum 40 kilos (100 livres).

La cueillette aura lieu les mercredis **27 octobre et 10 novembre en même temps que la cueillette de la récupération (bac vert)**. On dépose les sacs auprès du bac.

On peut également placer les feuilles, sans sac, dans le bac brun à compostage.



SACS À FEUILLES GRATUITS : Le propriétaire du site de compostage qui reçoit nos feuilles offre **GRATUITEMENT** à la population de Kingsey Falls des sacs spécialement conçus pour la récupération des feuilles mortes. Le fait que les feuilles soient placées dans ces sacs rend leur tâche plus facile puisqu'ils n'ont pas à ouvrir et vider les sacs de plastique. Vous pouvez vous procurer les sacs au bureau municipal aux heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9 h à midi et de 13 h à 16 h.

ABRIS D'HIVER POUR VÉHICULES ET CLÔTURES À NEIGE

Nous désirons vous rappeler qu'en vertu de l'article 11.2 du règlement 09-02, les abris d'hiver pour les véhicules et les clôtures à neige sont autorisés dans toutes les zones du 1^{er} octobre au 1^{er} mai suivant. Ils doivent ensuite être démontés et remisés.

Les abris d'hiver doivent être de marque reconnue, être construits d'une structure métallique et être revêtus de façon uniforme de toile ou de polyéthylène tissé et laminé.

Les abris d'hiver ne doivent jamais dissimuler la façade d'une résidence, sauf si l'aire de stationnement est située devant la façade. Les abris d'hiver doivent être situés à une distance minimale de 1,5 mètre du trottoir ou de la bordure de la rue.

La hauteur maximale d'un abri d'hiver est de 3 mètres.

Un maximum de 2 abris est autorisé sur un même terrain.

PATINOIRE EXTÉRIEURE – EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS

L'hiver revient et la municipalité aménagera encore cette année une patinoire extérieure. La municipalité engagera des étudiants qui travailleront, selon les besoins, une vingtaine d'heures chacun par semaine. Le travail consiste à la surveillance durant les heures de patinage et de hockey libre et à effectuer certains travaux d'entretien. De plus, les étudiants pourront se voir attribuer d'autres tâches connexes.

Les étudiants intéressés à effectuer ce travail sont invités à faire parvenir leur demande au bureau municipal **avant le 29 octobre 2010 à 16 heures**. Même ceux qui ont déjà travaillé pour la ville doivent déposer leur curriculum vitæ indiquant leur niveau scolaire et le lieu d'études. Un comité de sélection sera mis sur pied. La rémunération accordée est celle établie par le conseil municipal pour les étudiants.

SONDAGE

Dans le but d'élaborer une Politique familiale et pour la démarche Municipalité amie des aînées, une employée du CLD Bois-Francs passera dans les résidences au cours des prochaines semaines pour compléter avec vous un court sondage. Ce sondage nous permettra de connaître vos habitudes face aux services de la ville et nous permettra également de planifier des investissements visant à améliorer la qualité de vie de nos citoyens. Nous vous remercions de votre collaboration.

TOURNÉE EXTÉRIEURE DES PROPRIÉTÉS

Nous vous informons que la tournée des propriétés pour prendre des photos des cours avant et arrière se poursuit. Nous profitons de cette occasion pour inventorier les bacs à déchets, récupération et compost. Les visites se font entre 8 h et 17 h, du lundi au vendredi inclusivement.

Ces visites, autorisées par la *Loi sur les cités et villes*, permettront à la ville d'effectuer une mise à jour des dossiers. Nous vous remercions de votre collaboration.

COURS DE NATATION

Certains jeunes qui ont suivi un cours de natation au cours de l'été n'ont pas reçu leur carnet de progression. Vous pouvez venir les chercher au bureau municipal, du lundi au vendredi, de 9 h à midi et de 13 h à 16 h.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA (SPAA)

La Ville de Kingsey Falls a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska pour percevoir le coût des licences d'animaux et appliquer le règlement concernant les animaux et ce, à partir du 2 mars 2010.

Nous vous invitons donc à communiquer avec eux en ce qui concerne la gestion des plaintes et des licences. L'adresse de la SPAA est le 691, rue de l'Acadie à Victoriaville (dans le parc industriel). Téléphone : 819-758-4444, Site internet : www.spaavic.com.

Les heures d'ouverture sont : Lundi-mardi-mercredi-jeudi : 12 h 00 à 17 h 00;
Vendredi : 12 h 00 à 19 h 00;
Samedi-dimanche: 11 h 30 à 15 h 30.

CONGÉ FÉRIÉ

Veillez prendre note que les différents services municipaux seront fermés le lundi 11 octobre, jour de l'Action de grâce.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

